



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales**

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le **- 3 AOUT 2020**

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

**Monsieur le Maire
1, rue de la Mairie
28230 DROUE-SUR-DROUETTE**

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Société APTIV SERVICES 2 FRANCE sur la commune d'EPERNON

Vous m'avez adressé un courrier le 13 juillet 2020 concernant l'enquête publique qui doit avoir lieu du 20 août au 3 septembre 2020 concernant la demande d'autorisation environnementale pour la mise en place d'un atelier de traitement de surface installé dans l'établissement situé rue des Longs Réages sur la commune d'Epernon et exploité par la Société APTIV.

Vous souhaitez décaler l'enquête publique à la mi-septembre, hors période estivale. Je ne peux toutefois accéder à votre demande, cette enquête ayant déjà été repoussée en raison du COVID19 et les délais d'instruction étant maintenant très courts.

De plus, vous avez la possibilité d'informer vos administrés en utilisant tous les procédés en usage dans votre commune.

Par ailleurs, conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, outre les formalités de publicité préalable dans le cadre de l'enquête publique, votre conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier, dès l'ouverture de l'enquête, notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur votre territoire. Les avis ne peuvent être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

J'ajoute que le dossier complet sera consultable sur le site Internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête publique. Le public pourra adresser ses observations et propositions sur l'adresse électronique dédiée mise en place pour l'enquête publique et seront insérées au fur et à mesure de leur dépôt sur le site internet et transmises au commissaire enquêteur. De même, le public pourra les transmettre également par courrier postal adressé au commissaire enquêteur en mairie d'Epernon.

Ces éléments viendront alimenter les questions ou interrogations qui seront transmises par le commissaire enquêteur après la clôture de l'enquête publique pour réponse à la Société APTIV.

Par ailleurs, vous m'informez de l'aménagement d'un lotissement de quatre lots à proximité immédiate du site d'APTIV et demandez qu'il soit intégré dans le dossier mis à disposition du public.

Je vous informe que ces documents ne peuvent être modifiés juste avant l'enquête publique, mais votre courrier a été transmis à la Société APTIV qui s'est engagée à répondre aux différents points soulevés avant le début de l'enquête publique. La réponse pourra ainsi être ajoutée au dossier d'enquête publique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**La Préfète, Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général**

Adrien BAYLE

copie à la DREAL UD28,
commissaire enquêteur

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Démarques administratives"

